

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 28 septembre 2015



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN
Secrétaire : Mme FERRIERE
Membres présents : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - Mme POPARD - M. PRIBETICH - Mme MODDE - M. DESEILLE - Mme TENENBAUM - M. MARTIN - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - Mme CHARRET-GODARD - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - M. DECOMBARD - Mme ZIVKOVIC - M. MASSON - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - Mme REVEL - M. JULIEN - Mme PFANDER-MENY - Mme ROY - Mme MARTIN-GENDRE - Mme HERVIEU - Mme DURNERIN - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - M. LOVICHY - Mme HILY - M. FAVERJON - Mme TOMASELLI - M. GRANDGUILLAUME - Mme AKPINAR-ISTIQUAM - M. BARD - M. BORDAT - M. DIOUF - Mme OUTHIER - M. HELIE - Mme ERSCHENS - Mme VANDRIESSE - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. CHEVALIER - M. BOURGUIGNAT - M. AYACHE - M. BONORON - Mme DESAUBLIAUX - M. CAVIN
Membres excusés : M. PIAN (pouvoir MME AKPINAR-ISTIQUAM) - Mme TROUWBORST (pouvoir M. DESEILLE) - Mme CHEVALIER (pouvoir M. LOVICHY) - M. ROZOY (pouvoir MME CHARRET-GODARD) - M. HOUPERT (pouvoir MME OUTHIER)

OBJET DE LA DELIBERATION

Fête foraine de la foire gastronomique - Prises électriques utilisées pour d'autres manifestations sur le mail Delaborde - Sortie de la régie des halles et marchés.

Madame Juban, au nom de la commission de la culture, de l'animation et de l'attractivité, expose :

Mesdames, Messieurs,

En 2008, la Ville de Dijon a rénové ses installations électriques du mail et a acheté des prises de 63 ampères de référence « poignée droite Poly, référencée 616A473 et connecteur mâle, référence 61680017 ».

De 2008 à 2013, ces prises étaient prêtées aux forains de la fête foraine moyennant un cautionnement de 200 €.

En 2014, la Ville de Dijon a décidé de vendre ces prises aux forains de la fête foraine au prix unitaire de 60 € TTC. Elle a ainsi vendu 26 prises, il lui en reste 34.

En dehors de la période de la fête foraine, ces prises étaient utilisées par les services techniques de la Ville lors de manifestations se tenant sur le mail Delaborde.

Depuis 2014, ces prises sont intégrées dans la régie des Halles et Marchés au titre des valeurs inactives.

Les services techniques de la Ville ont cependant besoin de 7 prises pour diverses manifestations au cours de l'année.

Il est proposé de remettre 7 prises aux services techniques de la Ville et par conséquent de les retirer de la régie des Halles et Marchés.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - décider de mettre gracieusement à la disposition des services techniques de la Ville de Dijon, 7 prises sur les 34 restantes.

2 - autoriser leur sortie de la régie des halles et marchés.

3 - m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ